Peintures Détayées
Qualité Supérieure,
PRIX MODÉRÉS.
J. B. DUFORD
105 RUE RIDEAU

LE CANADA

O. NEVILLE
IMPORTATEUR DE VINS ET LIQUEURS EXTRA
97, Rue Rideau 97
Entrée par le Marché By.
Epicerie de famille, porte voisine de M. Borthwick.

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa

EDITION QUOTIDIENNE

OSCAR McDONELL, Directeur

10eme ANNEE, No. 2 — OTTAWA, MERCREDI 4 JUILLET 1888 — LE NUMERO : 1 CENTIN

LE CANADA
FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement
EDITION QUOTIDIENNE
Un an, pour la ville.....$4.00.
" en dehors de la ville..... 3.00.
EDITION HEBDOMADAIRE
Un an.....$1.00.
Invariablement payable d'avance.
Toutes lettres, correspondances etc. etc. etc. doivent être adressées à
OSCAR McDONELL
OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS
113 rue St Patrice
414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 4 Juillet 1888.

ACTUALITÉS.

Le capitaine Labelle, député de Richelieu est arrivé à l'hôtel Russell aujourd'hui.

M. Belcourt, avocat bien connu de cette ville doit partir demain en vacances pour les provinces maritimes.

Les journaux de Montréal annoncent une grande démonstration politique à Joliette, pour le commencement du mois prochain.

M. Brunskiel du département de la papeterie a été appelé à remplacer M. Young, décédé la semaine dernière. M. Brunskill remplissait déjà ces fonctions de uis six mois.

Certains journaux ont annoncé que M. Dewdney avait été fait ministre de l'Intérieur. Cette rumeur est dénuée de fondement, il n'y a jusqu'à présent aucune nomination de faite.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'hon. M Chapleau devait faire un voyage politique aux provinces maritimes. Ce voyage n'est pas dans un but politique, mais simplement dans le but de prendre un repos bien mérité.

M Richard, ancien député de Mégantic, ex-shérif du Nord-Ouest, vient de poser sa candidature dans le comté de Provencher, du Manitoba. Autrefois, il était protectionniste : aujourd'hui, M. Richard se pose en candidat indépendant des partis.

Nous lisons dans "L'Etendard", numéro du 3 courant : Si M. Grant Powell se retirait de son bureau de sous-secrétaire d'Etat, on prétend que M. Chapleau favoriserait la nomination du lieut.-col. Audet, autrefois du 65e bataillon de Montréal aujourd'hui conservateur des archives. M Audet a rendu des services aux élections fédérales et provinciales et mérite de l'avancement.

Le "Free Press" est à la recherche d'un scandale politique ; il fait de grands efforts pour prouver que le département des sauvages est mal administré ; mais ça n'a pas l'air à prendre. Si notre confrère craint de ne pouvoir réussir à faire du tapage, il pourrait bien nous parler de la propriété des MM. Hurdman, que M. Mercier a vendu à un de ses amis politiques, pour moins du quart du prix.

L'hon. M. Chapleau partira cette semaine pour son voyage aux provinces maritimes ; il sera accompagné de MM. le Dr Montague, M.P., de Haldimand, Nantel, M.P.P., de Terrebonne, Faucher de St Maurice, M.P.P., de Bellechasse et L. H. Taché, son secrétaire. Il sera de retour à Ottawa vers la fin du mois. Il est probable que l'hon. Secrétaire d'Etat acceptera l'invitation des députés du Manitoba et du Nord-Ouest, et visitera ces provinces au mois de septembre prochain.

Une dépêche de Londres en date du 30 juin nous informe que la maison Armstrong & Cie. demande des souscriptions au pair à l'emprunt de £324,000 en obligations portant 5 pour cent d'intérêt et garanties par une première hypothèque sur le chemin de fer de Témiscouata. Ces obligations sont rachetables en vingt ans ; le gouvernement de Québec en garantit l'intérêt pendant dix ans. Il doit être créé un fond d'amortissement au moyen de 67 pour cent du profit net, sans parler d'un surplus annuel provenant du subside du gouvernement. Ce fond servira à racheter chaque année un certain nombre d'obligations, soit par des tirages, soit par des achats publics.

ENCORE UN MENSONGE DU "FREE PRESS"

Au cours d'un article à fond de train contre la nomination de M. Royal —article rempli de fiel et de fausses appréciations—le "Free Press" d'Ottawa dit :

Sir Hector Langevin a admis dans son discours sur la motion Landry, à la Chambre des Communes, que sans l'affaire Scott, Riel n'aurait pas été pendu. Donc, Riel a été pendu pour le meurtre de Scott, et quoique M. Royal ait pu n'être pas un "accessoire après le fait" il s'est certainement associé avec Riel, le soi disant meurtrier, lorgtemps après l'exécution de Scott.

Il est bien vrai que sir Hector Langevin a parlé en cette circonstance de l'exécution de Scott, mais il est faux qu'il ait tenu le langage que lui prête le "Free Press." Voici tout ce qu'a dit l'honorable ministre ("Hansard," 1886, p. 77.)

On a déjà donné la raison pour laquelle on a laissé la loi suivre son cours, mais il y a encore ceci à ajouter : en cette circonstance, nous avions à décider un cas qui affectait une partie importante du pays, une partie du pays qui n'est guère habitée, et si le même acte, si le même crime eût été commis dans une autre partie du pays, nous aurions agi comme nous l'avons fait dans ce cas, c'est pourquoi nous nous sommes demandé : Est-ce parce que le crime a été commis dans une partie sauvage du pays, loin de la justice, que ce prisonnier devrait échapper à la punition imposée par la loi ? Nous avons cru que non et nous avions devant nous pour confirmer notre opinion le fait, et bien que je sache que quelques-uns de mes amis ne partageront pas mon opinion, s'ils me permettent de continuer, ils comprendront pourquoi j'y fais illusion—nous avions devant nous, dis-je, le fait que quinze ans auparavant, Louis Riel s'était rendu coupable d'un acte qui aurait dû être sévèrement puni. Le prisonnier, Louis Riel, ne fut pas alors puni sévèrement ; il fut banni du pays pendant cinq ans, mais ne fut pas traduit devant les tribunaux pour être puni ou acquitté de la mort de Thomas Scott. Je sais que l'on me répondra que Louis Riel était alors à la tête d'un gouvernement "de facto," que le gouvernement qui existait alors et qu'en conséquence le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de le condamner à mort pour l'exécution de Scott. Je laisse aux honorables députés de discuter cette question ; mais s'il nous est défendu de parler de la mort de Thomas Scott et si on nous répond que Louis Riel avait le droit de le mettre à mort, d'une manière cruelle même, alors je demanderai pourquoi le gouvernement établi en ce pays, qui existe en vertu de la volonté de Sa Majesté et de la constitution du pays, serait blâmé non pour avoir condamné Riel à mort, mais pour avoir permis aux tribunaux de mettre en vigueur les lois du pays ? Je ne sais pas comment les honorables députés pourront se tirer de ce dilemne ? En supposant même que Riel, lorsqu'il était à la tête de ce gouvernement "de facto," eut été justiciable de mettre Scott à mort de la manière la plus cruelle, on ne saurait nous blâmer d'avoir permis à la loi de suivre son cours, au mois de novembre dernier. Nous sommes le gouvernement du pays ; nous n'avions aucune vengeance à exercer contre cet homme ; il ne nous avait rien fait à nous, personnellement, mais il s'était insurgé contre la Couronne ; il avait soulevé le pays ; il avait appelé les Métis à son aide et les avait honteusement trompés, comme l'ont déclaré les missionnaires ; il avait détruit leur religion pour en établir une à sa fantaisie, et les honorables députés de la province de Québec, appellent cela un de leurs compatriotes, un des leurs ! Non, M. l'Orateur, après réflexion, le peuple pensera autrement.

Si le "Free Press" peut trouver dans toute cette citation la preuve que "Riel a été pendu pour le meurtre de Scott," nous admettrons qu'il ne mérite pas sa réputation de calomniateur systématique

Et voilà comment la presse libérale fait l'éducation du peuple—"La Minerve"

A MEMRAMCOOK.

Les examens de fin d'année au Collège St Joseph de Memramcook ont donné lieu à une très-jolie fête musicale, littéraire et scientifique. On y remarquait une foule de citoyens distingués, qui avaient tenu à honneur d'assister à cette séance à l'occasion de laquelle la vaste salle du collège avait été admirablement décorée et ornée de banderolles et drapeaux de toutes les couleurs.

Le *Saint John Globe* du 22 courant, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que le discours de circonstance a été prononcé par l'hon. sénateur Poirier. Il dit : Le sénateur Poirier parla en français et tous s'accordent à dire que son discours a été une pièce d'éloquence sans pareille et que l'orateur a bien mérité les longs applaudissements qui l'interrompaient à diverses reprises. Deux sujets, dit-il, doivent nécessairement être enseignés dans les colléges, les sciences et les belles lettres. Il fit voir la différence qui existe dans le mode d'enseignement suivi dans les colléges anglais et français de la province de Québec et exprima l'idée qu'il devrait régner entre ces institutions une émulation amicale da façon à ce qu'ils pourraient s'emprunter réciproquement les éléments qui manquent soit dans l'une ou l'autre de ces institutions, et ce dans le but de procurer une éducation plus complète à leurs élèves. Il ajouta que les colléges canadiens et spécialement le Collége St Joseph était le fruit du travail d'une société d'hommes qui se dévouent à l'avancement de leurs semblables ; une œuvre toute de charité et de philanthropie, tandis que les colléges protestants sont au contraire sous la dépendance des gouvernements où de quelques millionnaires qui les soutiennent de leurs généreux dons.

L'orateur parla des travaux accomplis par le Collége St Joseph et fut vivement applaudi lorsqu'il fit allusion au président, le Rév. C. Lefebvre. Il termina en disant que quelqu'un devrait imiter le Rév. P. Cormier, qui, il y a quelques années, fit un don gracieux de $3,000 à cette institution.

NOS EDILES A L'ŒUVRE.

Une courte séance bien remplie.

Hier soir, malgré la chaleur, il y eut séance du Conseil de Ville présidée par M. l'échevin Erratt, promaire à laquelle assistaient les échevins Gordon, Hutchison, Dalglish, Cox, Monk, McVeity, Borthwick, O'Leary, Henry, Lavergne, Bingham, Durocher, Askwith et Henderson.

L'échevin McVeity présente une pétition de contribuables du quartier Wellington, demandant que l'élargissement de la rue Lochiel ne soit pas commencé avant qu'une partie du terrain soit aussi donnée pour l'élargissement de la rue Anne. Référée aux comités des Conseils et Travaux Publics.

Pétition de MM. E H Barnes & Co. demandant la pose d'un tuyau de 5 pouces pour l'usage de leur manufacture, dans la forme d'un U avec trois hydrants y compris. Référée au comité de l'Aqueduc.

Pétition de MM. Bronson & Weston demandant qu'une boîte d'alarme de feu soit posée près de leurs piles à bois à Sewarton. Comité du Feu et de l'Eclairage.

L'échevin Erratt présente le rapport No 7 du comité des Finances, incluant un item de $453 pour frais de réception des "Queen's Own."

L'échevin Gordon propose en amendement à l'adoption de ce rapport, secondé par l'échevin Monk, que la somme de $3,000 appropriée à la rue King soit enlevée et que la somme de $1,400 pour le Bureau des Travaux soit changée en celle de $1,700, afin que tous les travaux faits soit sous le contrôle du Bureau des Travaux.

L'échevin Cox est du même avis.

L'échevin Bingham croit que l'échevin Gordon a mal compris la chose ; quant à lui il connaît le besoin urgent des améliorations sur la rue King et il est bien aise de saisir l'occasion de se procurer $8,000 à l'effet de faire améliorer une rue qui fait partie de son quartier.

L'échevin McVeity est prêt à adopter le rapport parce que la rue King est dans un état déplorable.

L'amendement est ensuite perdu par un vote de 10 contre 4, les échevins Gordon, Dalglish, Cox et Monk en faveur.

Le rapport est aussi adopté sur la même division.

L'échevin Hutchison présente le rapport No. 6 du Bureau des Travaux qui est adopté.

L'échevin Cox présente le rapport No. 4 du comité des Propriétés qui est adopté.

L'échevin Monk présente le règlement à l'effet de faire fermer à bonne heure les magasins de chaussures. Le conseil ne s'y oppose en aucune façon et le règlement subit sa première lecture.

L'échevin Bingham présente le rapport du comité de l'Aqueduc qui est adopté.

Le règlement au sujet de la construction d'un trottoir sur la rue McLaren, côté nord, entre les rues Metcalfe et O'Connor est ensuite lu une première et deuxème fois et adopté.

Le règlement autorisant la construction d'un trottoir de 6 pieds 3 pouces sur la rue Chapel, est, entre les rues Daly et Stewart est aussi adopté.

Et le conseil s'ajourne.

Corrigenda.

Nous avons omis de mentionner hier les noms de MM. Octave Dionne et J. A. Pinard, qui ont été choisis comme auditeurs par l'Union St Thomas. Nous nous empressons de rectifier aujourd'hui cet oubli involontatre.

The Dominion Illustrated

Nous avons reçu le premier numéro de ce nouveau journal illustré dont nous avions déjà eu l'occasion de parler.

Les illustrations, admirablement imprimées sur papier de luxe peuvent être comparées à celles des grands journaux européens et américains et le texte est à la hauteur du talent bien connu de M. John L'Espérance qui prend la rédaction en chef de la nouvelle publication. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue au nouveau confrère qui sera désormais publié régulièrement chaque semaine à Montréal par MM. Geo. E. Desbarats et Fils.

ALLEZ CHEZ
E. G. LAVERDURE
—POUR VOS—
FERRONNERIES DE MAISON,
—TELS QUE—
SERRURES, COUPLETS, CLOUS, FEUTRE GOUDRONNE ET UNI,
ET MILLE AUTRES CHOSES.
E. G. LAVERDURE,
69 & 75, RUE WILLIAM.

B. G.
GRANDE VENTE
D'HABILLEMENTS
Pour Argent Comptant,
CETTE SEMAINE.
Fonds de Banqueroute
O'DOHERTY
Habillements d'Enfants
Habillements d'Enfants
Habillements d'Enfants
Habillements d'Enfants
Habillements d'Hommes
Habillements d'Hommes
Habillements d'Hommes
Habillements d'Hommes
FONDS DE BANQUEROUTE
BORBRIDGE
BRYSON GRAHAM & CIE.
148, 150, 152, 154, rue Sparks
& Cie

Le Benefice est pour vous.

MESSIEURS.—Il y a quelque temps, j'ai ordonné 10 caisses de chaussures pour dames directement de la manufacture.
Etaient-ils en fête (où l'étais-je moi-même lorsque j'ai donné l'ordre), ils m'ont envoyé au lieu de cela 10 caisses de chaussures pour hommes.
Le résultat de notre correspondance à ce sujet a été que je devais garder les chaussures et les vendre à prix réduits. C'est ce que je fais en ce moment.
Je vends ces chaussures pour hommes, à $1.25. Ne l'oubliez pas, s'il vous plaît ! Venez me voir, et probablement que je vous en vendrai une ou deux paires.
CHAS. J. BOTT,
119, RUE RIDEAU. 4-4m-88-1a

GRANDE OUVERTURE
—D'UN—
MAGNIFIQUE MAGASIN
—DE—
TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, ETC., ETC.
Nous exécuterons aussi toutes sortes d'ouvrages à fresque et décorations en papier de tout genre. Venez nous voir avant d'aller ailleurs. Tout ouvrage sera garanti.
BELAND & LEMIEUX.
Résidence privée : 268, rue de l'Eglise.
22m-1a Magasin : 31, rue Duke, Chaudière.

Soumissions Demandées.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à Mardi, le 17 Juillet 1888 des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la souscription "Soumission pour serres, etc.," à la Ferme d'Expérimentation près d'Ottawa", pour les différents travaux à faire pour la construction et l'achèvement de Serres, etc., à la Ferme d'Expérimentation d'Ottawa.

On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le ou après le 3 Juillet ; on ne prendra en considération que les soumissions faites sur la formule qui sera fournie et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté, égal à cinq pour cent" du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris ; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. G BEIL,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 25 Juin, 1888. 30j—3f

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, Notaire, etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements
BUREAU : 7½ RUE SPARKS, OTTAWA
30j 1m

A VENDRE
Cette magnifique propriété située vis-à-vis la nouvelle église catholique sur le chemin de Montréal. Cette propriété comprend 10 acres de lin, maison, grange, arbres fruitiers, 2,000 vignes à raisin, etc., etc. Tous les instruments aratoires nécessaires à la culture. Une personne personne qui désire tenir un hôtel de première classe, pourra difficilement trouver un endroit plus avantageux. S'adresser à
H. TALBOT,
Département des Travaux Publics
Ottawa, 30 Juin, 1888. 30j-1m

Vente de Woodcock
ET EFFORTS EXTRAORDINAIRES
—POUR—
Plaire aux Dames d'Ottawa.
Par une multitude de circonstances incontrolables je me trouve forcé de laisser "Le Magasin distingué de modes" le 1er Août prochain, et pour réduire mon immense assortiment d'articles de modes de 1er choix, etc., et pour procurer des chances sans pareilles à mes amis et à mes pratiques, comme souvenirs de mon court séjours dans la capitale, je ferai les réductions suivantes sur tous les achats faits après le 2 mai, à mon magasin, vis :
5 par cent déduit sur $1. et au-dessous de $3
10 par cent déduit sur $3 et au-dessous de $6
15 par cent déduit sur $6 et au-dessous de $10
20 par cent déduit sur $10 en montant.
Dames d'Ottawa, venez en tout hâte, et assurez-vous d'un véritable bargain dans les garnitures de mode, chapeaux sans garniture gants, gliets, châles en laine, articles et vêtements de dessous au
Magasin distingué de modes
No. 39 Rue Sparks
On demande 2 dames comme commis.
Ottawa, 24-3-88—1a

Incendie de Hull.
PHOTOGRAPHIE
du dernier grand incendie de Hull, photographies de l'église de Hull en flammes et toutes sortes de photographies à grande réduction chez
NAPOLEON BELANGER.
No 140 Rue Sparks, Ottawa.

N. Faulkner & Fils
IMPORTATEURS DE
Chapeaux et Merceries,
111, Rue Rideau
OTTAWA.
N. B.—Essayez nos Chemises de couleur non repassées à 40 cts.

Canadian Bank of Commerce.
AFFAIRES GENERALES DE BANQUE.
DEPARTEMENT D'EPARGNES.
Traites sur la Colombie Anglaise et San Francisco
SCRIPS des Territoires du Nord Ouest.
R. GILL,
19j-3f Gérant.

Des Chambres Meublées
Peuvent être obtenues avec ou sans pension en s'adressant à
MADAME HANBERRY,
1m-3f-p-s 117 rue Albert.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour un canal d'égoût en brique," seront reçues jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 11 JUILLET, 1888, pour les excavations, etc., requises pour la construction d'un canal d'égoût en briques sur la rue Canal ouest, entre les rues Slater et Lewis, dans le quartier Wellington.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'ingénieur de la cité, Hôtel-de-Ville, Ottawa.

Tous les soumissions devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, au montant de mille piastres, fait payable à l'ordre du trésorier de la cité, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accomplir les conditions du contrat lorsqu'il en aura été requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Toutes les soumissions devront être faites sur des formules imprimées fournies et contenir la propre signature du soumissionnaire avec le nom de ses sûretés et les blancs bien remplis le tout accompagné du chèque requis où elles seront mises de côté comme étant irrégulières

La corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ED UARD E. PERREAULT,
Ingénieur de la Cité.
Bureau de l'Ingénieur de la Cité,
Hôtel-de-Ville, Ottawa.
4 Juillet, 1888.

BONNE NOUVELLE !
J'ai le plaisir d'annoncer à mes nombreuses pratiques que j'ai fait l'acquisition d'un magnifique carosse qui surpasse tout ce qu'il y a à Ottawa J'invite le public à venir me voir avant d'aller ailleurs.
MOISE LEPINE
No. 163, Rue St. André. 2-4-88-6m

GIN DEKUYPER
EN CAISSES VERTES ET ROUGES
Octaves et demi-octaves.
Tomates célèbres de Douglass seulement 10c. chaque.
Sucre Blanc fin, pour 6cts. par livre.
Nouveau Sucre d'Erable, seulement 10c. par lbs.
JOHN CASEY,
IMPORTATEUR DIRECT.
294 et 296, RUE DALHOUSIE,
117, 118, RUE CLARENCE

CONSEIL DE VILLE DE HULL.

Hier, a eu lieu à la salle Aubry l'assemblée régulière du conseil de ville.

Les échevins présents étaient M. M. Graham. Marston, Scott, Aubry, Simard, Viau et Morin.

Sur motion de l'échevin Simard, secondé par l'échevin Marston, l'échevin Graham prend le fauteuil.

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues et approuvées.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des communications et comptes. Sur proposition de l'échevin Simard, secondé par l'échevin Scott, les comptes et communications sont renvoyés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Les 3 et 4ème rapports du comité du feu et de l'eau sont soumis. Sur proposition de l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Marston, les rapports sont approuvés.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston.

Que le maire pro tem l'échevin Graham et le secrétaire trésorier soient et sont par les présentes autorisés à s'entendre avec M. Simpson, le caissier de la banque Ontario au sujet du paiement d'un billet de $2,997,10 maintenant en sa possession sous protêt et de conclure l'arrangement concernant le paiement du dit billet avec la banque Ontario ou toute autre banque.

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Viau que le rapport de l'ingénieur de la cité, concernant l'ouverture et le prolongement des rues Wright et Alma soit adopté.

Adopté.

Le rapport de l'ingénieur M. Amiot, concernant le pont du cimetière est renvoyé au comité des rues et améliorations, le dit comité devant en faire rapport à la prochaine assemblée du conseil.

L'échevin Scott propose, secondé par l'échevin Viau, que l'echevin Marston soit autorisé à examiner le compte de M. Amiot et de décider si le paiement du surplus de son compte tel que demandé par lui doit être payé ou non.

Il est proposé par l'échevin Morin secondé par l'échevin Viau, que les sommes actuellement payées par le Secrétaire-trésorier sur les ordres des échevins Leduc, Morin et Simard soient approuvées et ratifiées.

Adopté.

L'échevin Marston propose, secondé par l'échevin Viau. Que ce conseil s'ajourne à lundi prochain à 10 heures de l'avant midi.

Adopté.

OU ÉTAIT LA POLICE ?

Hier soir, vers les 9 30 heures, les personnes qui se trouvaient sur la rue Sussex, près de la Basilique, ne furent pas peu surpris d'entendre des cris de "Police ! Police !" poussés par deux jeunes filles d'une douzaine d'années. Voici ce qui était arrivé : comme elles passaient causant tranquillement toutes deux, en face de la maison portant le No. 421 un individu qui se trouvait dans la porte saisit violemment l'une des jeunes filles par le bras et voulut l'entraîner au fond du corridor où régnait la plus profonde obscurité.

L'appel des jeunes filles attira bientôt une foule considérable sur les lieux, mais comme pas une seule silhouette d'homme de police n'était visible dans les environs, personne ne crut devoir suivre le lâche insulteur de femmes dans les sombres dédales de la maison où il s'est tenu caché après avoir soigneusement mis le verrou. Il serait à désirer cependant que les gens de cette trempe soient arrêtés et punis avec toute la rigueur de la loi.

La police devrait, de son côté, exercer une surveillance des plus actives dans les endroits où les maisons de réputation douteuse ont déjà existé ou existent actuellement. Ainsi, par exemple, durant la nuit de lundi, deux hommes se sont fait conduire en voiture sur la rue Water, entre les rues King et Cumberland et là, ont voulu de force s'introduire dans une maison occupée par une très-honnête famille. Le propriétaire ayant voulu, de sa fenêtre, faire déguerpir les visiteurs nocturnes, ces derniers ont exhibé un revolver et ont menacé de faire feu si l'on ne se hâtait d'ouvrir la porte.

Naturellement, ces scènes sont regrettables à plus d'un point de vue et se renouvellent trop souvent, malheureusement. Il est donc du devoir de la police de surveiller avec attention ces endroits et surtout de s'efforcer à connaître les cochers qui, connaissant les changements opérés dans ces localités, devraient se faire un devoir de n'y plus conduire d'étrangers. Ottawa ne saurait trop faire pour conserver sa réputation de moralité, qui parfois laisse à désirer. Nous espérons donc que notre appel sera non-seulement entendu mais encore qu'on prendra tous les moyens possibles pour remédier à un état de choses aussi disgracieux.

CORRESPONDANCE

M. le Directeur du Canada.

Une rumeur mise en circulation par je ne sais qui et venant de je ne sais ou, veut que je sois l'auteur de la lettre critique, publiée dans votre journal, la semaine dernière, à propos d'une communication que le Dr Valade a fait paraître dans vos colonnes.

Vous savez, plus que tout autre, Monsieur le Directeur, que je n'ai pas écrit quoi que ce soit dans votre journal, depuis déjà longtemps, et que je n'ai eu aucune part dans la communication que vous avez reçue, touchant une critique que le public m'attribue sans raison comme sans fondement.

Je trouve tout simplement étrange que l'opinion veuille me constituer l'auteur de toutes les épîtres désobligeantes qui s'étalent dans les journaux français de la Capitale, car chaque fois que je suis entré en polémique avec un adversaire ou un ennemi, j'ai toujours répondu à une première attaque, et je n'ai jamais provoqué qu'en répondant à une agression évidente.

Donc, je vous demande tout bonnement d'ajouter une note au-dessous de ces quelques mots, déclarant si je suis ou non l'auteur de cet article. Je n'ai pas à apprécier les qualités du Dr Valade comme littérateur ni la valeur de l'écrit dirigé contre lui. En sollicitant cette faveur, je veux me disculper d'une action qui, vu mes relations avec le Dr Valade, manquerait de droiture et de générosité, si je la faisais sous le voile de l'anonyme

De plus, dans ces occasions, j'ai toujours signé mon nom, quelle que fût la personne avec laquelle j'eusse maille à partir.

En vous renouvelant mes remerciements pour la faveur que je vous demande, je déclare bien sincèrement, que le Dr Valade, pour cette fois-ci du moins, n'a pas été taillé avec mon bistouri.

Tout à vous,
NAPOLEON CHAMPAGNE.
2 juillet 1888.

P. S.—Nous nous rendons volontiers à la demande de M. Champagne et déclarons qu'il n'est pas l'auteur de la lettre en question.
LA REDACTION.

Achat d'un "Job"
Ayant acheté un lot "Job" de huit cent Pôles à Rideaux avec leurs accessoires en cuivre, nous pouvons les vendre à
30 centins
seulement. Ils sont exactement de même qualité que ceux offerts dans les autres magasins, à sacrifice, pour 34 centins ; Notre prix sera de 30 centins. Comptant où à crédit, c'est toujours le même prix,
30 centins
N. B.—Grande vente à bon marché se poursuivent actuellement dans tous les Départements
Au Bon Marché !